

Séance publique du 22 janvier 2001

Délibération n° 2001-6240

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commune (s) : Meyzieu - Jonage

objet : **ZAC "des Gaulnes" - Extension du périmètre - Bilan de la concertation**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 janvier 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 18 décembre 2000, le Conseil a donné son accord sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation à mettre en œuvre préalablement à l'extension du périmètre de la ZAC "des Gaulnes" à Meyzieu-Jonage.

Les objectifs se déclinent ainsi :

- favoriser l'accueil d'activités industrielles en respectant les contraintes du site,
- requalifier la zone industrielle (ZI) existante dans une cohérence d'ensemble sur le plan fonctionnel et qualitatif,
- intégrer le projet dans le tissu urbain existant.

Le dispositif arrêté pour la concertation a consisté à mettre, à la disposition du public, un dossier et un recueil des observations en mairies de Meyzieu et Jonage et à l'hôtel de Communauté, depuis le 19 décembre 2000.

Cette concertation, menée conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, n'a donné lieu à aucune observation du public.

L'absence d'observations de la part du public permet la poursuite du projet, c'est ce qu'ont décidé les conseils municipaux de Meyzieu et de Jonage, lors de leur séance respective en date des 17 et 18 janvier 2001 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 18 décembre 2000 ;

Vu l'article L 300-2 du code de l'urbanisme ;

Vu les délibérations des conseils municipaux de Meyzieu et de Jonage en date des 17 et 18 janvier 2001 ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

Prend acte du bilan de la concertation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,